Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570619
Centre d'intérêt: 230

Service régional d'admission au collégial de Québec.

L'avenir des cégeps : mémoire à l'intention des membres de la Commission parlementaire de l'éducation sur l'avenir des cégeps / Service régional d'admission au collégial de Québec. -- [Québec?] : Le Service, 1992.
25, [2] p. ; 28 cm.

Notes bibliogr. au bas des p.

Descripteur(s): Admission au collège * Orientation scolaire * Information scolaire * Accès à l'éducation * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Le mémoire du Service régional se préoccupe essentiellement de l'admission des élèves dans les cégeps. Il soutient que l'avenir des cégeps passe par une meilleure orientation et une meilleure information scolaires des candidats aux études collégiales, une clarification des règles entourant l'admission dans les cégeps et l'établissement de conditions favorisant une accessibilité maximale aux études collégiales.

95-70619

0-19m

24m

REÇU le
28 JUIN
Rép:

CENTRE DE DOC
COLLÉGIAL

L'AVENIR DES CÉGEPS

Service régional
d'admission au collégial
de Québec

L'AVENIR DES CÉGEPS

MÉMOIRE À L'INTENTION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
DE L'ÉDUCATION SUR L'AVENIR DES CÉGEPS

SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION
AU COLLÉGIAL DE QUÉBEC

OCTOBRE 1992

71-3124
703608

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. L'ORIENTATION ET L'INFORMATION SCOLAIRES DE LA CLIENTÈLE 4

2. LES RÈGLES ENTOURANT L'ADMISSION 8

3. L'ACCESSIBILITÉ 17

CONCLUSION

Le présent document concerne les femmes aussi bien que les hommes.
L'emploi du masculin ne vise qu'à simplifier la lecture du texte.

INTRODUCTION

Au cours des vingt dernières années, près de trois cent mille candidats[1] ont formulé une demande d'admission dans un cégep de la région par l'intermédiaire du Service régional d'admission au collégial de Québec. C'est ainsi que, depuis sa création en 1971 par les cégeps de la région métropolitaine de Québec, le Service régional assiste les établissements d'enseignement collégial publics de la région dans leurs opérations d'admission.

Conscients de l'importance de cette étape dans le cheminement scolaire des étudiants, les cégeps et le Service régional d'admission se sont d'abord préoccupés de fournir à ces candidats toute l'information requise pour qu'ils puissent formuler adéquatement leur choix de programme et d'établissement.

Ils ont par la suite procédé au traitement de ces demandes d'admission dans le contexte d'accessibilité maximale aux programmes dispensés par les cégeps qui constitue l'objectif du Service régional. Le maintien à plus de 80%[2] du taux d'admission des candidats au cours des dix dernières années témoigne d'ailleurs éloquemment des efforts faits en ce sens par les établissements d'enseignement collégial de la région.

Au moment où l'on s'apprête à traiter de l'avenir des cégeps, il nous apparaît important de tenir compte des données entourant l'admission des élèves dans ces établissements. Au Service régional d'admission au collégial de Québec, nous croyons que cet avenir passe par ***une meilleure orientation et une meilleure information scolaires*** des candidats aux études collégiales, ***une meilleure clarification des règles entourant l'admission dans les cégeps*** et l'établissement de conditions favorisant ***une accessibilité maximale aux études collégiales***.

---

[1] Voir le tableau 1 en annexe
[2] Voir le tableau 2 en annexe

1. L'ORIENTATION ET L'INFORMATION SCOLAIRES DE LA CLIENTÈLE

Avec les moyens de communication que l'on connaît aujourd'hui, on serait volontiers porté à croire que les cégeps et les programmes qu'ils offrent sont connus de tous, d'autant plus que les candidats aux études collégiales bénéficient habituellement de services d'information et d'orientation scolaires dans les écoles secondaires et dans les centres d'éducation des adultes.

Pourtant, lorsqu'on interroge les élèves de 5e secondaire, à quelques mois de la date où ils doivent formuler leur demande d'admission au cégep, un grand nombre d'entre eux se disent indécis face à leur choix de programme ou d'établissement malgré les nombreuses activités d'information mises en place par les cégeps et le SRAQ et malgré la participation massive des étudiants aux activités organisées à leur intention.

Par ailleurs, un nombre croissant de jeunes adultes effectuent un retour aux études afin de poursuivre une formation abandonnée prématurément, à tort ou à raison, pour rejoindre hâtivement le marché du travail. Déjà, nous constatons que les adultes constituent près du tiers de la clientèle de certains programmes de l'enseignement professionnel et ces adultes réclament notre aide afin d'identifier correctement le programme qui leur conviendrait.

Comme en font foi les deux exemples que nous venons de décrire, il y a place à amélioration lorsqu'on veut faire progresser la situation des candidats aux études collégiales.

services d'information

En premier lieu, nous nous devons d'améliorer de façon significative les services d'information scolaire mis à la disposition des élèves réguliers et adultes du secondaire. On assiste depuis quelques années déjà à un recul dans l'enseignement du programme d'éducation au choix de carrière : assignation tardive des enseignants à ce programme, insuffisance ou absence de préparation de ces

enseignants, morcellement des tâches, grille horaire inadéquate, abolition de cette matière au premier cycle dans de nombreuses écoles secondaires.

SERVICES d'ORIENTATION

En deuxième lieu, les services d'orientation ont également besoin d'être améliorés afin de remédier aux situations suivantes : absence totale de conseillers d'orientation dans certaines écoles, attribution de tâches diverses à ces professionnels, effectifs insuffisants, etc..

Il est plausible de croire que bon nombre d'élèves puissent éprouver autant de difficultés à s'engager dans un cheminement scolaire cohérent susceptible de les conduire à l'obtention du diplôme d'études collégiales? Nous nous devons de fournir à la clientèle les outils nécessaires à une prise de décision éclairée quant au choix d'un programme d'études. Le système d'enseignement collégial doit être le plus productif possible, tous les candidats potentiels doivent en connaître l'existence et les particularités de sorte que l'investissement important que consent la société pour assurer le fonctionnement optimal de cet ordre d'enseignement soit pleinement justifié.

Dans la région de Québec, le Service régional d'admission au collégial et les établissements qui en sont membres déploient depuis vingt ans des efforts considérables pour assurer une information adéquate des candidats aux études collégiales. Rencontres dans les écoles secondaires et visites dans les cégeps pour les étudiants, journées d'information pour les éducateurs, publications diverses, rien n'est négligé pour assurer la circulation maximale de l'information. Ce travail de longue haleine, allié à bien d'autres facteurs, donne des résultats. Par ailleurs, on constate depuis quelques années que des clientèles nouvelles s'adressent directement aux cégeps afin d'obtenir des services d'information et d'orientation en vue d'entreprendre des études postsecondaires. Il s'agit le plus souvent d'une clientèle désireuse de poursuivre des études interrompues en raison d'une motivation insuffisante, d'échecs

scolaires répétés, d'une situation économique difficile ou d'une orientation scolaire et professionnelle imprécise.

Depuis environ deux ans, des établissements d'enseignement collégial tentent de répondre aux demandes de ces nouvelles clientèles en organisant dans un premier temps des séances d'information, puis, dans une mesure plus limitée, compte tenu de leurs ressources financières et humaines restreintes, des activités d'orientation sur une base individuelle. Conscient de la nécessité d'offrir davantage de services à cette clientèle insuffisamment desservie par les établissements scolaires, le SRAQ a implanté récemment, sur une base expérimentale, un service d'orientation pour les candidats ne fréquentant aucun établissement scolaire. Pareille initiative a reçu un accueil des plus favorables auprès de la clientèle concernée.

Les résultats obtenus à la suite de la mise en place de ces activités d'information et d'orientation démontrent l'évidence des besoins nouveaux et croissants de cette catégorie de clientèle dont l'émergence est plus récente et en constante augmentation.

Considérant

la nécessité de fournir à tous les candidats aux études collégiales, tant ceux qui fréquentent un établissement scolaire que ceux qui sont sur le marché du travail, des services d'information et d'orientation scolaires de qualité :

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

- ***que des mesures soient prises par le ministère de l'Éducation afin de garantir que le programme d'éducation au choix de carrière soit dispensé dans des conditions qui en assurent***

l'atteinte des objectifs et que des services d'orientation de qualité soient disponibles en quantité suffisante dans toutes les écoles secondaires ;

- *que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science apporte son soutien financier à toutes les initiatives du réseau collégial qui visent la mise en place de services d'orientation pour la clientèle adulte désireuse de fréquenter un établissement d'enseignement collégial.*

2. LES RÈGLES ENTOURANT L'ADMISSION

En prenant pour acquis que toutes les mesures susceptibles de faciliter à l'étudiant un choix éclairé de programme et de cégep sont en place, l'élève doit maintenant comprendre les règles de son admission à un programme de l'enseignement collégial.

Dans ce chapitre, nous aborderons divers aspects reliés à ces règles d'admission, notamment pour la clientèle adulte qui n'a pas suivi la voie régulière lors de ses études secondaires. Au-delà de cet aspect, nous souhaitons aborder également l'impact de certaines décisions quant à l'établissement des préalables pour les programmes collégiaux, discuter d'un seuil d'admissibilité qui favoriserait les meilleures chances de réussite et enfin, traiter du retour aux études collégiales des candidats cégépiens et universitaires

Les préalables

Pour l'étudiant qui n'a pas interrompu ses études, il s'agit maintenant de comprendre les règles qui entourent son admission. Des cours d'éducation au choix de carrière sont prévus à cette fin dans les écoles secondaires mais la question des préalables requis pour accéder à certains programmes mérite une attention particulière.

Cette notion de préalables n'est pas facile à saisir pour les étudiants qui sont déjà préoccupés par l'idée de choisir un programme susceptible de les intéresser, d'autant plus qu'on ne peut pas parler de stabilité à ce chapitre au cours des dernières années.

De nombreux changements sont en effet survenus dans les préalables aux programmes du collégial. Du côté de la Direction générale de l'enseignement collégial, on procède régulièrement à la révision des programmes. Ces révisions amènent parfois des modifications des contenus de cours qui génèrent à leur tour des ajustements aux cours préalables exigés pour avoir accès à ces

programmes. Du côté de l'ordre secondaire, on a procédé également à des changements portant sur l'ensemble du régime pédagogique, changements qui ont eu pour effet de modifier les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires et les contenus de différents cours, notamment ceux de mathématique, de chimie et de physique.

Or, ces cours sont justement ceux qui sont le plus souvent préalables à différents programmes du collégial. Les effets sur les choix de cours des élèves du secondaire ont été importants. À titre d'exemple, mentionnons la séquence de cours suivante : sciences physiques 436, chimie 534, chimie 101, cours respectivement obligatoires en 4e secondaire, 5e secondaire et 1re collégiale pour l'élève qui se dirige en techniques du génie chimique. On constate que l'élève doit posséder cette information durant sa troisième secondaire pour être en mesure de faire un choix de cours adéquat.

Or, au cours des dernières années, certaines modifications aux cours préalables ont été annoncées aussi tard qu'en avril précédant la rentrée de la session d'automne. Il est évidemment impossible dans ces conditions de procéder dans les écoles secondaires à des choix de cours convenables. On met alors de l'avant des politiques ou des procédures visant à atténuer les effets de ces annonces tardives concernant les préalables. Par exemple, on encourage tous les élèves à s'inscrire à des cours de sciences et de mathématique afin de préserver leur admissibilité à tous les programmes du collégial. Les résultats sont évidents: échecs, abandons, reprises de cours, décrochage, diplôme d'études secondaires obtenu de justesse, faiblesse du dossier à l'admission au cégep, cours d'appoint à l'entrée au collégial, changements de programme au cégep.

De plus, les cégeps ont été laissés libres quant à la date d'entrée en vigueur des changements annoncés, ce qui a eu pour effet de soumettre les candidats à des préalables parfois différents d'un établissement à l'autre pour un même programme. Ce manque

de cohérence ne fait que diminuer la crédibilité des actions posées dans ce domaine.

Pourtant, les mécanismes requis pour procéder de façon efficace dans ce dossier des préalables sont en place. Des comités de programmes siègent de façon permanente à la Direction générale de l'enseignement collégial. Le Comité de liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial a la charge de ce dossier. Toutefois, les échéances de production des renseignements relatifs aux cours préalables aux programmes du collégial ne satisfont pas les besoins d'information des candidats aux études collégiales. Il est de la plus grande importance que cette situation change si l'on veut permettre aux candidats aux études collégiales de connaître en temps opportun les conditions d'admission qui leur seront applicables au moment de leur entrée au cégep.

Considérant

les fluctuations qui ont caractérisé la question des préalables à certains programmes de l'enseignement collégial au cours des dernières années :

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

- ***que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science assume sa responsabilité concernant la détermination des préalables et l'uniformité de leur application ;*** * 5

- ***que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science porte une attention particulière à la date à laquelle les modifications sont annoncées.***

L'évaluation des dossiers des adultes en provenance du secondaire

Dans un autre ordre d'idée, les cégeps se sont donné au fil des ans divers moyens leur facilitant l'étude des dossiers des candidats aux études collégiales. Les services régionaux d'admission y ont contribué de façon significative en mettant en place des procédures efficaces, comme le système des tours d'admission qui permet à un même candidat de formuler plusieurs choix successifs de programme et de cégep, ou en mettant à la disposition des cégeps des outils comme les listes de classement qui permettent de comparer les candidats à partir de l'ensemble de leur dossier scolaire.

Si la tâche de juger de la qualité des dossiers ne pose pas de problèmes majeurs dans l'ensemble, les choses se compliquent lorsque vient le temps d'effectuer la sélection dans les programmes contingentés. La sélection est une procédure toujours difficile d'application quel que soit le domaine concerné. Dans le cas de celle qui s'applique aux candidats aux études collégiales, le problème majeur auquel on doit faire face concerne la clientèle qui a suivi des cours dans les services d'éducation des adultes du secondaire.

Malgré les nombreuses réformes dont le régime pédagogique du secondaire a été l'objet au cours des dernières années, nous devons constater que le secteur de l'éducation des adultes a été carrément laissé de côté dans cette opération. Nous recevons des candidatures de personnes qui ont suivi la majorité de leurs cours dans un service d'éducation aux adultes. La codification et la façon de présenter les résultats des cours suivis à l'éducation des adultes diffèrent radicalement de celles en vigueur à l'enseignement aux jeunes.

Cette situation a pour effet de rendre difficile, voire impossible, les comparaisons entre les candidats en provenance du secteur des jeunes et ceux en provenance du secteur des adultes. Les codes de cours ne correspondent pas, les contenus de cours non plus, pas plus d'ailleurs que les modes d'évaluation ou la façon de

transmettre les résultats. On observe régulièrement des étudiants qui ont échoué en juin d'une année les cours de mathématique, de chimie ou de physique et qui, quelques mois plus tard, nous présentent un relevé des acquis où les cours cités précédemment sont réussis avec des résultats très intéressants.

On est en droit de se questionner sur le mode d'évaluation qui est proposé au secteur des adultes. L'apprentissage par modules qui caractérise ce secteur est certes une didactique intéressante pour les jeunes qui ont rencontré des difficultés au secteur régulier. Ce mode d'apprentissage ne devrait cependant pas nous empêcher de porter un jugement équitable sur les dossiers qui nous sont soumis.

Les responsables de l'admission dans les cégeps doivent en effet procéder à l'étude des dossiers et rendre des décisions justes, c'est-à-dire choisir, en situation de sélection, les candidats les plus susceptibles de réussir leurs études collégiales. Ils doivent pour ce faire utiliser des moyens détournés, par exemple créer des catégories de candidats et distribuer les places disponibles au prorata de ces catégories ou encore tenter de rendre comparables des résultats qui ne le sont pas en créant des moyennes artificielles ou des classements parallèles.

Cette situation génère on s'en doute bien de nombreuses insatisfactions, tant auprès de la clientèle elle-même que chez le personnel qui travaille auprès des adultes au secondaire et celui qui est chargé de procéder à l'admission dans les cégeps. Cette situation dure depuis la création des cégeps et il devient de plus en plus urgent de la corriger. Le problème soulevé ici ne fait d'ailleurs que s'aggraver, le nombre de candidatures adultes augmentant sans cesse.

Il est certain par ailleurs que le taux de décrochage au secondaire, de l'ordre de 35%, et la relative facilité de passage entre le secteur des jeunes du secondaire et celui des adultes ne fera qu'amplifier le phénomène de la demande de ces adultes à

l'admission au cégep. Il devient donc impérieux que les dossiers des candidats aux études collégiales contiennent des données permettant de porter un jugement sûr et équitable quant aux chances de réussite des études collégiales. À cet égard, la réforme prévue pour 1995 devrait toucher non seulement les équivalences entre les cours des jeunes et des adultes mais également l'évaluation de ces cours.

Considérant

les modes différents d'évaluation, de codification et de transmission des résultats scolaires des jeunes et des adultes du secondaire :

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

> ***que le ministère de l'Éducation adopte les mesures nécessaires pour que les résultats scolaires des jeunes et des adultes du secondaire soient comparables quant aux connaissances acquises, à la façon de les évaluer et à la façon de communiquer ces résultats.***

Les chances de réussite au collégial

Lorsqu'on prend connaissance des règles d'admission au cégep, on constate que l'obtention du diplôme d'études secondaires permettant l'accès à des études supérieures requiert la réussite de seulement 130 crédits sur les 176 qui constituent le cheminement régulier d'un élève du secondaire. Or, dans les faits, il est largement démontré que l'étudiant possédant ce seuil minimal éprouve de sérieuses difficultés à réussir ses études collégiales.[3]

---

[3] Rapport annuel, SRAM 1990-1991, pages 21 à 25

En effet, nous sommes d'avis que cet étudiant a développé une conception des études qui s'accommode facilement de nombreux échecs. Cette attitude, caractéristique du régime actuel d'attribution du diplôme d'études secondaires, ne contribue pas à favoriser le succès au collégial. À ce niveau, l'obtention du diplôme nécessite la réussite de tous les cours constituant le programme choisi par l'étudiant.

Malgré tous les efforts consentis par les cégeps depuis plusieurs années au chapitre des mesures d'aide à l'apprentissage, le taux d'abandon demeure élevé. Comment pourrait-on améliorer la situation? Si des mesures telles que les centres d'aide dans certaines matières fondamentales, le jumelage et l'encadrement avec les pairs, ou des sessions de mise à niveau n'atteignent pas les résultats escomptés, comment pouvons-nous orienter notre action?

Le SRAQ, toujours désireux de contribuer à une accessibilité maximale aux études postsecondaires, ne peut prendre pour acquis que le seuil minimal requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires constitue en soi un gage de réussite des études collégiales. Il serait opportun qu'une étude approfondie puisse déterminer un seuil plus élevé de crédits requis pour compléter avec succès des études supérieures.

Considérant

les difficultés majeures des étudiants qui accèdent aux études collégiales avec la base minimale de crédits requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires :

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

> ***que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science détermine pour l'accès aux études collégiales un seuil minimum plus élevé que celui requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.***

5.1

Le retour aux études collégiales des candidats cégépiens et universitaires

Quelque 30% des candidats qui demandent une admission au cégep ont déjà fréquenté un établissement d'enseignement collégial[4].

C'est un chiffre considérable et on peut diviser cette clientèle en trois groupes. Le premier est constitué de candidats qui ont abandonné leurs études collégiales pour diverses raisons avant l'obtention de leur diplôme et qui souhaitent compléter ces études ou entreprendre un nouveau programme.

Dans le second groupe, on retrouve les candidats qui fréquentent actuellement un cégep mais qui souhaitent changer d'établissement en raison d'un déménagement ou d'un changement de programme ou pour toute autre raison personnelle.

Enfin, un troisième groupe est constitué de candidats qui ont besoin de recyclage pour effectuer un changement de programme à l'université ou d'étudiants universitaires à qui ce niveau d'études ne convient pas et qui souhaitent compléter plutôt une formation technique. Plus restreint, ce dernier groupe constitue tout de même environ 3% des candidats aux études

---

[4] Statistiques de l'admission, SRAQ, automne 1991, page 61

collégiales et il a absolument besoin des cégeps pour atteindre ses objectifs de formation.

Les règles du jeu qui s'appliquent lors de l'admission de cette clientèle ne sont pas toujours très bien définies. Le règlement sur le régime pédagogique du collégial demeure muet à ce sujet. Il se contente d'indiquer les exigences du collégial vis-à-vis l'ordre secondaire lorsqu'il fixe les règles de l'admission au cégep. Pourtant, l'admission de ces candidats a des effets considérables sur celle des candidats en provenance du secondaire, surtout si l'on considère qu'ils accaparent plus de 30% de la demande et pourraient donc mobiliser également plus du tiers des places disponibles.

Considérant

les besoins des candidats cégépiens et universitaires qui désirent changer de programme ou compléter les cours requis à la suite d'une réorientation :

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science étudie en profondeur le phénomène de la réadmission des candidats cégépiens et universitaires dans les cégeps et adopte les mesures requises pour assurer une accessibilité maximale aux études collégiales et une utilisation optimale des ressources affectées à cet ordre d'enseignement.

3. L'ACCESSIBILITÉ

Une fois que le candidat a bien identifié son choix de programme et de cégep et que les règles régissant son admission au cégep ont été clarifiées, tout doit être mis en œuvre pour que lui soit assurée la plus grande accessibilité possible aux études collégiales.

Il y a certes de multiples façons d'aborder cette question complexe de l'accessibilité aux études collégiales. Nous traiterons trois aspects de cette question qui nous semblent particulièrement importants et intéressants pour l'avenir de la formation collégiale, soit l'accueil des candidats insuffisamment préparés, l'adaptation des cégeps aux besoins des adultes et l'équilibre entre la formation préuniversitaire et la formation technique.

L'accueil des candidats insuffisamment préparés

Malgré toutes les améliorations que l'on pourrait apporter à notre système scolaire, il y aura encore des candidats qui, après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires, ne satisferont toujours pas aux conditions imposées pour l'admission au cégep.

Pour certains de ces candidats, le problème viendra d'une orientation scolaire et professionnelle encore imprécise. Même si ces candidats possèdent le bagage scolaire requis, ils n'en ont pas moins besoin d'explorer de façon plus approfondie ce que l'ordre collégial a à leur offrir avant de pouvoir choisir le programme susceptible de leur convenir. Cette exploration devrait être prévue dans des programmes dont les contenus comporteraient des activités visant à donner aux individus concernés une meilleure connaissance d'eux-mêmes et des possibilités de formation qui s'offrent à eux au cégep.

Pour d'autres candidats, le problème se situera plutôt au niveau d'une préparation scolaire insuffisante pour la poursuite d'un programme d'études collégiales bien identifié. Il est en effet à prévoir que l'évolution de l'orientation scolaire de nombreux élèves, jume-

lée aux effets contraignants de l'enchaînement des cours préalables, amènera aux portes du cégep des candidats relativement bien préparés à entreprendre des études de ce niveau mais auxquels il manquera un certain nombre de cours prérequis au programme qu'ils veulent entreprendre.

Voilà pourquoi il revient à l'ordre collégial de mettre en place des mesures devant permettre la mise à niveau de la formation scolaire de candidats qui, tout en ayant complété de façon convenable leurs études secondaires, ne sont pas en mesure d'entreprendre dans l'immédiat une formation collégiale et pour lesquels un retour aux études secondaires s'avère inapproprié en raison de la nature de leurs besoins.

Ces mesures devraient inclure les mesures d'encadrement utiles aux candidats pour leur permettre de réussir toutes les composantes de leurs études collégiales.

Considérant

les besoins des candidats aux études collégiales qui, tout en ayant complété de façon satisfaisante leurs études secondaires, n'ont pas encore identifié leur champ d'études au collégial ou n'ont pas complété tous les cours prérequis à leur admission dans le programme choisi ;

la nécessité pour les cégeps de soutenir dans leurs démarches les candidats qui ont besoin d'une programmation particulière avant d'entreprendre un programme de formation :

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science alloue les ressources nécessaires aux établissements du réseau collégial afin d'assurer la mise en place de mesures de mise à niveau des dossiers scolaires des candidats admissibles et, au besoin, de mesures d'exploration des programmes du collégial.

L'adaptation des cégeps aux besoins des adultes

C'est presque devenu un lieu commun que d'affirmer que de plus en plus d'adultes effectuent un retour aux études. Pour avoir une plus juste idée de ce phénomène, mentionnons qu'à l'automne 1991, les adultes, qu'ils aient ou non déjà entrepris des études postsecondaires, constituaient environ 20%[5] de la clientèle ayant formulé une demande d'admission dans les cégeps de la région de Québec. L'adulte dont nous parlons ici est une personne qui a quitté les études pendant au moins l'équivalent d'une année scolaire.

Dans la conjoncture actuelle, parler uniquement de retour aux études ne donne pas une image adéquate de la situation, compte tenu des importantes modifications qu'a subi le rapport travail-études au cours des dernières années. On parle de plus en plus de l'importance du travail à temps partiel qui est désormais l'apanage de quelque 70% des étudiants du collégial[6].

Dans ce contexte, nous avons de plus en plus de jeunes adultes qui alternent les périodes d'études et de travail de sorte que le portrait global de la clientèle des cégeps évolue constamment. Mentionnons à cet égard qu'à l'automne 1991, 32% des candidats aux études collégiales de la région de Québec étaient âgés de 19 ans et plus

---

[5] Statistiques des admissions, SRAQ, octobre 1991, pages 8 et 9

[6] Bureau de la statistique du Québec. Enquête sur le mode de vie des étudiants de l'enseignement postsecondaire. 1986

comparativement à 21% en 1981[7]. De plus en plus d'adultes viennent chercher au cégep une formation qui leur permettra d'améliorer leur situation sur le marché du travail. De nombreuses femmes désirent réintégrer le marché du travail après avoir consacré un certain nombre d'années à l'éducation de leurs enfants. D'autres personnes enfin, après avoir expérimenté le marché du travail avec pour tout bagage une formation secondaire générale, souhaitent se donner une formation professionnelle afin d'améliorer leur qualité de vie.

Pour tous ces adultes, le cégep est une étape essentielle pour atteindre une situation professionnelle satisfaisante. Compte tenu des besoins du marché du travail, la demande de cette catégorie de clientèle ira sans cesse en grandissant au cours des prochaines années. Le cégep a déjà commencé à adapter ses structures, ses règles d'admission, sa pédagogie aux besoins des adultes. Programmes intensifs, programmes accélérés, utilisation intensive de la session d'été, développement de la formule des stages, alternance travail-études, autant de formules dont le développement devra être poursuivi pour répondre aux besoins de cette clientèle.

Le cégep n'est plus l'apanage des finissants du secondaire, il devient de plus en plus un lieu de formation que l'on fréquente de façon discontinue, il doit s'adapter à sa clientèle.

Considérant

l'importance grandissante de la demande de la clientèle adulte, les besoins particuliers de cette clientèle et la popularité grandissante de l'alternance travail/études :

---

[7] Statistiques des admissions, SRAQ, octobre 1981 et octobre 1991

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

> ***que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, constatant l'accroissement constant de l'inscription des candidats adultes aux cours dispensés le jour, adopte des mesures permettant d'adapter le régime pédagogique aux besoins de cette clientèle.***

L'équilibre entre la formation préuniversitaire et la formation technique

Lors de la création des cégeps il y a vingt ans, l'un des objectifs poursuivis par les auteurs de cette réforme était on s'en souviendra de valoriser la formation technique en l'associant de plus près, par l'introduction de cours obligatoires pour tous, au secteur de la formation générale.

On avait alors déterminé que cet objectif serait atteint lorsque 70% des cégépiens fréquenteraient le secteur technique. Nous sommes encore aujourd'hui très loin de réaliser cet objectif. On peut même douter qu'on y parvienne un jour, ce qui ne doit cependant pas nous empêcher de chercher à atteindre un meilleur équilibre entre les deux types de formation dispensés dans les cégeps.

Pendant une dizaine d'années, de 1979 à 1989, on a vu décroître les demandes d'admission dans les programmes de formation technique. Depuis, la situation semble se redresser quelque peu. Le mouvement doit cependant être appuyé et accéléré en insistant par exemple sur le fait qu'en dehors des périodes de récession, le taux de placement des diplômés de l'enseignement technique se situe au-delà de 90%.

Il nous apparaît évident que des efforts doivent être consentis afin de revaloriser davantage la formation technique offerte au collégial. De nombreux programmes, notamment plusieurs de ceux faisant partie des techniques biologiques et des techniques physiques, pourraient accueillir un plus grand nombre d'étudiants et le marché du travail pourrait absorber un plus grand nombre de diplômés de nombreux programmes de ces secteurs.

Pour y arriver, le réseau collégial a besoin d'un vigoureux plan de développement de la formation technique. La révision des programmes existants doit être poursuivie, de nouveaux programmes reliés aux secteurs industriels en développement doivent être mis en place et une campagne de sensibilisation s'étendant sur plusieurs années doit être entreprise afin d'assurer aux entreprises une main-d'œuvre de qualité et aux diplômés l'accès à des programmes à la fine pointe de la technologie.

*7
74

Il ne suffit plus de favoriser un accès général aux études collégiales, on doit attirer la clientèle vers des programmes du secteur technique débouchant sur des emplois intéressants et rémunérateurs, c'est là un aspect important à considérer lorsqu'on poursuit l'objectif d'une accessibilité accrue aux études collégiales profitable pour les candidats.

Considérant

la prépondérance du secteur de la formation préuniversitaire depuis la création des cégeps et l'importance de la revalorisation de la formation technique afin d'assurer à la clientèle un recrutement accru à des programmes offrant des débouchés intéressants sur le marché du travail :

le Service régional d'admission au collégial de Québec recommande à la Commission parlementaire de l'éducation,

- *que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science adopte les mesures requises pour assurer le développement de la formation technique et l'accroissement de la clientèle des programmes concernés, notamment ceux des secteurs des techniques biologiques et des techniques physiques ;*

- *que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science adopte un plan décennal de promotion de l'enseignement technique afin d'établir un meilleur équilibre entre les deux types de formation dispensés dans les cégeps et d'assurer une meilleure connaissance des programmes professionnels.*

CONCLUSION

C'est sous le thème de l'accessibilité aux études collégiales que les cégeps de la région de Québec ont créé en 1971 le Service régional d'admission au collégial de Québec.

Vingt ans plus tard, la raison d'être de ce regroupement régional n'a pas changé. De plus, l'expertise développée au fil des ans nous permet de déterminer quelques-unes des préoccupations qui doivent nous guider au moment de réexaminer la mission des cégeps.

Les candidats aux études collégiales doivent bénéficier de services d'information et d'orientation scolaires suffisants pour leur permettre d'identifier correctement le programme d'études collégiales qui leur permettra de se réaliser pleinement.

Les règles de passage entre l'ordre secondaire et l'ordre collégial doivent être clarifiées et on doit les faire connaître en temps utile. On doit favoriser la mise en place de mécanismes et d'outils permettant de juger adéquatement les candidatures aux études collégiales. On doit également redéfinir un nouveau seuil d'entrée au cégep et déterminer les mesures applicables aux candidats qui effectuent un retour aux études collégiales.

Enfin, l'accès aux études collégiales doit être favorisé en mettant en place les mesures permettant d'accueillir adéquatement les candidats admissibles compte tenu de leurs caractéristiques particulières, qu'ils soient des candidats réguliers ou adultes, et en assurant un meilleur équilibre entre les secteurs de la formation préuniversitaire et celui de la formation technique.

Pour atteindre ces objectifs, le réseau collégial compte sur l'appui du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour lui procurer l'encadrement juridique et les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation de sa mission éducative.

Annexe

TABLEAU 1

Évolution des demandes d'admission dans les cégeps membres du Service régional d'admission au collégial de Québec

Session	Nombre de demandes	Cumulatif
Automne 1971	6 326	6 326
Automne 1972	5 706	12 032
Automne 1973	8 681	20 713
Automne 1974	9 475	30 188
Automne 1975	9 914	40 102
Automne 1976	10 243	50 345
Automne 1977	13 147	63 492
Automne 1978	12 992	76 484
Automne 1979	12 435	88 919
Automne 1980	13 141	102 060
Automne 1981	14 779	116 839
Automne 1982	15 592	132 431
Automne 1983	14 947	147 378
Automne 1984	14 907	162 285
Automne 1985	15 107	177 392
Automne 1986	15 004	192 396
Automne 1987	14 242	206 638
Automne 1988	13 788	220 426
Automne 1989	14 193	234 619
Automne 1990	14 689	249 308
Automne 1991	16 141	265 459
Hiver 1978 à 1992	22 000	287 449

Annexe

TABLEAU 2

Évolution des taux d'admission dans les cégeps membres du Service régional d'admission au collégial de Québec

Session	Demandes	Offres d'admission	Taux d'admission
Automne 1982	15 592	11 727	75%
Automne 1983	14 947	11 643	78%
Automne 1984	14 907	11 874	80%
Automne 1985	15 107	12 572	83%
Automne 1986	15 004	12 482	83%
Automne 1987	14 242	11 733	82%
Automne 1988	13 788	11 725	85%
Automne 1989	14 193	11 919	84%
Automne 1990	14 689	12 319	84%
Automne 1991	16 141	13 174	82%
TOTAL	**148 610**	**121 168**	**82%**